

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23
Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 20/09/2023

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six septembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Patrick GARNIER	à	Jacki KLINGER
René LE VIAVANT	à	Audrey TROIN
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

EXCUSES :

Corinne VERNEUIL
Florian VYERS

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2023/07/04-11 en date du 04 juillet 2023 et suite à une procédure de concession de service public, le conseil municipal décidait

N° 2023/09/26-15

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU
TENNIS CLUB MUNICIPAL DE COGOLIN**

N° 2023/09/26-15

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL DE COGOLIN

de retenir la Sarl MY CENTER en tant que concessionnaire de l'exploitation du tennis club municipal de Cogolin.

La société MY CENTER, actuelle concessionnaire dudit contrat, est associée unique d'une société, dont la dénomination sociale est « MY CENTER – Cogolin » qui a été créée, sous la forme d'une société par actions simplifiée, exclusivement dédiée à l'exécution de la convention considérée.

Il apparait donc pertinent d'envisager le transfert définitif du contrat de concession à la société dédiée exclusivement à l'exploitation du tennis club municipal de Cogolin.

Cette opération de substitution implique pour « MY CENTER – Cogolin » de devenir concessionnaire du contrat de concession.

A ce titre « MY CENTER – Cogolin » s'engage à respecter les clauses et conditions du contrat de concession qui demeurent inchangées.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1,

D'ACCEPTER le transfert du contrat de concession de service relative à l'exploitation du tennis club municipal de Cogolin à la SAS « MY CENTER – Cogolin »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat avec la SAS « MY CENTER – Cogolin ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE 23 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Etienne LANSADE

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD

COMMUNE DE COGOLIN

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL DE COGOLIN

ENTRE

La commune de Cogolin représentée par son maire en exercice, Monsieur Marc Etienne LANSADE, dûment habilité par délibération du conseil municipal n° 2023/09/26-15 en date du 26 septembre 2023,

D'UNE PART,

La société MY CENTER, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 €, immatriculée au RCS de Béziers sous le n° [REDACTED], dont le siège social est situé à [REDACTED] représentée par Monsieur [REDACTED], dûment habilité,
Dénommée « MY CENTER »,

ET

La société MY CENTER Cogolin, société par actions simplifiée (société à associée unique) au capital social de 1 000,00 €, inscrite au RCS de Béziers sous le n° [REDACTED] et dont le siège social est situé [REDACTED] représentée par Monsieur [REDACTED] en sa qualité de président,
Dénommée « MY CENTER-Cogolin »,

D'AUTRE PART,

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Par délibération n° 2023/07/04-11 du 4 juillet 2023, la commune a confié, par un contrat de concession de service l'exploitation, du tennis club municipal de la ville à la société MY CENTER, à compter du 01 septembre 2023.

La société MY CENTER, actuelle concessionnaire dudit contrat, est associée unique d'une société dont la dénomination sociale est « MY CENTER-Cogolin », qui a été créée, sous la forme d'une société par actions simplifiée, exclusivement dédiée à l'exécution de la convention considérée

Il apparaît donc pertinent d'envisager le transfert définitif du contrat de concession à la société dédiée exclusivement à l'exploitation du tennis club municipal de Cogolin.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04 OCT. 2023

ID : 083-218300424-20230926-DCM20230926-13-DE

04 OCT. 2023
Bons
Levallois
N. 2023/1071.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'acter la modification des parties au contrat de concession conclu entre la commune de Cogolin et la société MY CENTER.

Ainsi, la société MY CENTER, actuelle concessionnaire du contrat de concession de service considérée, cède ledit contrat à une société dédiée dont elle est l'unique associée, la SAS « MY CENTER-Cogolin » qui sera gestionnaire du service public.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DE « MY CENTER - COGOLIN »

Cette opération de substitution implique pour « MY CENTER-Cogolin » de devenir concessionnaire du contrat de concession de service relatif à la gestion du tennis club de la ville de Cogolin.

A ce titre, elle s'engage à respecter les clauses et conditions du contrat de concession tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions du contrat de concession demeurent inchangées.

Fait à Cogolin, le

Pour la société
MY CENTER

Pour la société
MY CENTER-Cogolin

Pour la commune de
Cogolin